

6 Économie

Agence nationale des parcs nationaux/Lutte contre la pollution marine à Loango
Quand des déchets plastiques sont transformés en briques !

Photo : D.R.

Une vue de l'opération de nettoyage de la plage d'Iguela.



Photo : D.R.

Ici, le processus de transformation des déchets plastiques en briques.

Willy NDONG

Libreville/Gabon

LES agents du Parc national de Loango (sud-ouest de Port-Gentil) ont récemment lancé une opération de nettoyage de la plage d'Iguela (zone nord du parc) afin de la débarrasser des innombrables débris, constitués en partie de déchets plastiques.

Fait surprenant, ces déchets proviennent à 70%, comme indiqués sur les différents emballages, du Congo, de la RDC et de l'Angola... Cette opération a mis en lumière l'ampleur de la pollution plastique sur nos côtes. En Effet, selon Wynand Viljoen, initiateur dudit projet, 110 000 bouteilles



Photo : D.R.

Et voilà le résultat !

d'eau, 40 000 flacons de lait pour le corps et plus de 35 000 sandales jonchaient la plage d'Iguela... Une fois collectés, ces objets ont, en grande partie,

été incinérées. S'agissant des objets en plastique, ils ont tout simplement été transformés en briques. Cette technique de fabrication de briques a l'avant-

tage de permettre non seulement le recyclage d'un type de déchets polluants non assimilables par l'environnement, mais aussi de produire un

matériau suffisamment solide pour être utilisé, notamment, dans le bâtiment ou dans le pavage des voiries.

« Dans un premier temps,

les déchets plastiques sont fondus dans un grand chaudron, en l'occurrence ici la moitié d'un tonneau métallique, jusqu'à ce qu'ils deviennent liquides. Puis, une quantité de sable est ajoutée à cette "soupe" plastique et le tout est mélangé intimement jusqu'à obtention d'une pâte homogène. Cette pâte est ensuite coulée dans des moules de formes et de dimensions souhaitées. Une fois sec, ce mélange improbable devient un matériau d'une solidité remarquable. Ainsi, l'autre but de cette initiative était de montrer aux populations gabonaises qu'une alternative à la pollution plastique était possible : le recyclage », a expliqué Wynand Viljoen.

Maîtrise des prix des denrées alimentaires
Une nouvelle mercuriale voit le jour

Photo : I.M.B

Jean-Marie Ogandaga (g), ministre de l'Économie a signé la nouvelle mercuriale...



Photo : I.M.B

... ainsi que les syndicats des opérateurs économiques.

Innocent M'BADOUA

Libreville/Gabon

L'ADMINISTRATION publique, les syndicats des opérateurs économiques, et les deux organisations de la société civile ont signé, hier, une nouvelle mercuriale hier au cabinet du ministre de l'Économie. Si l'initiative n'est pas

nouvelle puisque les mercuriales ont été initiées depuis 2012, deux faits nouveaux sont à mentionner : la liste des produits concernés baisse, passant de 166 à 98 produits, elle change surtout de dénomination. On parle désormais de mercuriale de produits de première nécessité, et non plus, mercuriale de produits de consommation cou-

rante. « Cette nouvelle grille prévoit la révision de la liste des produits bénéficiaires des exonérations à l'importation et cible les produits de première nécessité, en lieu et place des produits de consommation courante. Je voudrais rappeler que c'est par souci de mieux orienter le soutien de l'État vers les plus nécessiteux d'une part, et de participer à la relance de

l'économie en rationalisant les dépenses fiscales d'autre part que la nouvelle mercuriale a été adoptée dans notre commission multipartite de lutte contre la pauvreté », a expliqué le ministre de l'Économie, Jean-Marie Ogandaga.

Concernant les produits qui seront désormais frappés de taxes et droits de douanes, le ministre a indiqué que les prix de

produits sortis de la mercuriale ne devraient pas augmenter avant 30 jours, en raison des stocks existants et ayant bénéficié des exonérations. Pour les autorités, la nouvelle mercuriale doit être affichée devant chaque enseigne commerciale.

En martelant que cette mercuriale est le fruit d'un travail collectif, le ministre Ogandaga a

voulu que toutes les parties prenantes aux réunions ayant débouché sur la nouvelle grille, respectent son application effective dans les commerces de gros, de demi-gros et de détail. Voilà pourquoi il a instruit Douanes, Impôts, et surtout, Direction générale de la concurrence et de la consommation, chargée de la répression des fraudes, d'y veiller.